

LÉGALE

QUESTIONNAIRE D'AUTOÉVALUATION DES RISQUES DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS) POUR LES DRH



Ce formulaire est destiné à vous fournir un cadre d'autoévaluation initial afin d'identifier et de quantifier les risques liés aux violences sexistes et sexuelles dans votre entreprise.

Il est important d'agir sur les résultats de cette évaluation pour garantir un environnement de travail sûr et inclusif à vos équipes.

1 Politiques de prévention

1. Existence d'une politique formelle contre les VSS

Oui (0 points)

Non (2 points)

2. Disponibilité d'un système de signalement anonyme pour les cas de VSS

Oui (0 points)

Non (2 points)

3. Fréquence des formations et des campagnes de sensibilisation sur les VSS

Deux fois par an (0 points)

Une fois par an (1 points)

Jamais (2 points)

2 Intervention et support

4. Procédures suivies en cas de signalement de VSS

Claires et établies dans un document écrit (0 points)

Floues et tacites (1 points)

Inexistantes (2 points)

5. Types de support offerts aux victimes (psychologique, juridique, etc.)

Multiples (0 points)

Limités (1 points)

Aucun (2 points)

3 Engagements et communication

6. Clarté de la communication des politiques de VSS aux équipes

Claires et établies : affichage, tracts, mails, etc. (0 points)

Moyenne (1 points)

Faible (2 points)

7. Implication des employés dans la création et l'amélioration des politiques de VSS

Haute (0 points)

Moyenne (1 points)

Faible (2 points)

Jamais (2 points)

4 Suivi et évaluation

8. Méthodes d'évaluation de l'efficacité des politiques de VSS (sondage annuel par exemple)

Diversifiées (0 points)

Basique (1 points)

Aucune (2 points)

9. Actions prises suite aux retours et signalements de VSS

Proactives (0 points)

Réactives (1 points)

Aucunes (2 points)

5 Rétroaction et amélioration

1. Perception de l'efficacité des mesures VSS en place

Haute (0 points)
Moyenne (1 points)
Faible (2 points)

2. Mesures envisagées et budgétées pour améliorer la prévention et la gestion des VSS

Nombreuses (0 points)
Basiques (1 points)
Inexistantes (2 points)

Calcul du score

Veillez additionner les points de toutes vos réponses. Le score total peut varier de 0 à 24 points.

0 à 8 points : votre entreprise semble avoir une bonne approche en matière de prévention et de gestion des VSS. Continuez de renforcer ces pratiques et de promouvoir un environnement de travail sûr.

9 à 16 points : il y a des domaines où votre entreprise peut améliorer ses politiques et pratiques concernant les VSS. Considérez les domaines à risques identifiés par ce formulaire comme des points de départ pour les améliorations.

17 à 24 points : votre entreprise a besoin de mettre en place ou de renforcer de toute urgence ses mesures concernant les VSS. Il est crucial d'agir pour créer un environnement de travail plus sûr pour toutes vos équipes.

Nous espérons que ce formulaire d'autoévaluation vous a fourni des informations précieuses sur l'état des risques de violences sexistes et sexuelles au sein de votre entreprise.

Si vous ne deviez en retenir qu'une chose, c'est que la prévention et la gestion des VSS ne sont pas seulement une obligation légale, mais aussi une composante essentielle d'une culture d'entreprise saine et inclusive.

Si les résultats de cette autoévaluation vous ont préoccupés ou si vous souhaitez simplement renforcer les mesures existantes, nous sommes là pour vous accompagner. Nous avons développé une offre 360 unique qui comprend des formations sur-mesure et des outils de communication internes efficaces et adaptés à votre culture d'entreprise.

N'attendez pas qu'un incident se produise pour agir, contactez-nous.

[Prenez rendez-vous directement.](#)
[Écrivez-nous.](#)

LÉGALE



legaleformations.fr



[Prendre rdv avec Elsa Bourdot](#)



contact@legaleformations.fr



06.51.84.07.69

